

Royaume du Maroc



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 07/2023/CNDH

Le vendredi 15 septembre 2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du siège du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), sis Parcelle 22, boulevard Riad, salle de réunion 1^{er} étage - Hay Riad -Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°07/2023/CNDH ayant pour objet : **PRESTATION D'IMPRESSION POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au siège du CNDH – Division des marchés - ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma> ou du site du CNDH : www.cndh.org.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quinze mille Dirhams (15 000,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de **Neuf cent trente et un mille neuf cent vingt dirhams toutes taxes comprises (931 920,00 DHs TTC)**.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de la consultation, en application des dispositions :

- Des articles 4 et 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hijra 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013);
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres **est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, coopératives ou union de coopératives et auto-entrepreneurs.**

www.cndh.org.ma / cndh@cndh.org.ma